

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**PREMIÈRE COMMISSION, 1327<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Mardi 5 novembre 1963,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
Point 26 de l'ordre du jour:	
Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix- huit puissances sur le désarmement ( <i>suite</i> )	
Discussion générale ( <i>suite</i> ) . . . . .	89

Président: M. C. W. A. SCHURMANN  
(Pays-Bas).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Question du désarmement général et complet: rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (A/5408-DC/207, A/5488-DC/208) [*suite*]

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*)

1. M. ARCHIBALD (Trinité et Tobago) déclare que le rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement fait apparaître des possibilités réelles de progrès. En particulier, le recensement systématique des opinions et attitudes nationales auquel le Comité s'est livré est extrêmement utile pour les travaux relatifs au désarmement.

2. Quelque important que soit le Comité, il ne faut cependant pas considérer qu'en poursuivant ses travaux il peut remplacer les efforts entrepris individuellement par les pays. De même que les délégations néo-zélandaise et suédoise, M. Archibald estime que les petits pays, et même les plus petits, peuvent aider à créer une atmosphère favorable au désarmement général et complet, non seulement en participant aux débats dans des forums mondiaux, mais aussi en organisant entre eux des discussions régionales, en vue de provoquer soit une action régionale, soit une initiative générale.

3. L'apparition des armes nucléaires, avec leur capacité de destruction totale, a conduit l'homme à se tourner vers l'idéal de la paix universelle. L'existence de l'arme nucléaire est l'argument primordial en faveur du désarmement général et complet. Il y a cependant d'autres facteurs qui, tous ensemble, constituent de sérieux arguments en faveur d'une réduction des armements, notamment dans les petits pays. Certaines des raisons pour lesquelles les nations ont eu recours aux armes par le passé — par exemple pour forcer d'autres nations à adopter leur religion, pour élargir leurs frontières ou pour s'assurer de l'"espace vital" outre-mer — ne sont plus de mise aujourd'hui. Aujourd'hui, les armements visent surtout à la défense; mais, même sur ce plan, les armements nationaux perdent peut-être de leurs raisons d'être traditionnelles. Un certain nombre de petits pays, dont la Trinité et Tobago, ont obtenu leur indépendance par

suite d'une évolution mondiale des conceptions, qui a conduit à affirmer le droit des communautés, aussi petites et aussi faibles soient-elles, à obtenir la liberté et la souveraineté si tel était leur désir. Ces pays n'entretiennent que des forces défensives symboliques et conservent pourtant leur indépendance; c'est l'opinion mondiale qui est le garant de leur défense. Aussi serait-il peut-être utile, pour des pays n'ayant pas rang de grande puissance, de réévaluer leur niveau actuel d'armement et de juger dans quelle mesure il repose sur des concepts traditionnels et peut-être dépassés, plutôt que sur des besoins réels.

4. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que le progrès du désarmement doit aller de pair avec le renforcement progressif de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution chargée du maintien de la paix. Si cette conception est admise, les petits pays sont appelés à jouer un rôle important dans ce processus et il est essentiel pour eux de ne négliger aucune occasion de remplir ce rôle.

5. La délégation de la Trinité et Tobago se félicite que des débats aient lieu sur la création de zones dénucléarisées. La dénucléarisation suppose un accord entre les pays intéressés, et cet accord régional devra être reconnu sur le plan international; il faudra donc tenir compte de critères internationaux. L'examen de la question par les Nations Unies permettra de préciser comment la dénucléarisation de certaines zones pourra s'intégrer de la façon la plus satisfaisante dans le programme de désarmement général. En principe, le Gouvernement de la Trinité et Tobago est en faveur de la création d'une zone dénucléarisée en Amérique latine et dans les Antilles.

6. En terminant, M. Archibald souligne l'aspect positif du désarmement: si la paix et la bonne entente internationale sont effectivement rétablies dans un avenir proche, elles libéreront dans le monde entier des ressources précieuses qui sont actuellement consacrées à l'acquisition et au maintien d'armes de destruction, et ces ressources pourront servir pour l'assistance aux pays en voie de développement, tels que la Trinité et Tobago.

7. M. THOMAS (Royaume-Uni) exprime la satisfaction que causent à sa délégation l'établissement d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou et l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1884 (XVIII) engageant tous les Etats à s'abstenir de placer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Il est regrettable, cependant, qu'aucun résultat concret n'ait été enregistré en ce qui concerne les autres mesures connexes examinées à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, bien que les points de vue en présence aient été quelque peu clarifiés.

8. En ce qui concerne la question du désarmement, le Comité des dix-huit puissances s'est surtout attaché

jusqu'ici à résoudre les importantes divergences de vues concernant la première étape du désarmement. L'un des principaux points de désaccord est la mesure dans laquelle les véhicules d'armes nucléaires devraient être détruits au cours de la première étape. Le plan occidental prévoit un programme de réduction bien équilibré, selon lequel 30 p. 100 de ces véhicules seraient détruits au cours de la première étape, 65 p. 100 au cours de la deuxième et le reste au cours de la troisième. En revanche, le plan soviétique prévoit la destruction de tous les véhicules au cours de la première étape, à l'exception d'un nombre limité de certains types de fusées que le Gouvernement soviétique accepterait de laisser aux deux parties jusqu'à la fin de la troisième étape, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, l'a fait savoir à l'Assemblée générale le 19 septembre 1963 (1208ème séance plénière).

9. Les pays occidentaux estiment que leur proposition permettra de réaliser une réduction substantielle de la capacité nucléaire militaire des deux parties, tout en préservant l'équilibre des forces qui contribue actuellement à maintenir la paix mondiale. De plus, en prévoyant que toutes les catégories d'armes seront réduites d'un pourcentage égal, leur plan évite le problème de la définition d'un véhicule d'armes nucléaires, problème qui se pose dans le plan soviétique. En outre, les propositions occidentales relatives à la première étape, à la différence de celles de l'Union soviétique, n'imposeraient pas une tâche trop lourde à l'organisation internationale du désarmement à un moment où elle ne serait pas encore adéquatement préparée à s'acquitter des tâches de destruction et de vérification. Par ailleurs, le Gouvernement du Royaume-Uni estime qu'au cours de la première étape, la confiance ne serait pas encore suffisamment établie pour permettre l'exécution de mesures radicales.

10. En ce qui concerne la première étape, la récente proposition de M. Gromyko ne représente pas un changement de la position adoptée par l'Union soviétique au cours de l'année écoulée. Néanmoins, dans le contexte général du désarmement, elle fait disparaître l'une des objections du Royaume-Uni aux propositions formulées par M. Gromyko en 1962 et, en tant que signe d'une évolution vers un plus grand réalisme, elle sera soigneusement examinée par le Gouvernement du Royaume-Uni. M. Thomas espère qu'à Genève la délégation de l'Union soviétique s'associera à une étude constructive de la proposition de M. Gromyko et qu'elle commentera les points qui ont été soulevés à la 1319ème séance de la Première Commission, par le représentant de la République arabe unie.

11. La seconde grande question sur laquelle il y a eu désaccord à Genève a été celle de la destruction des ogives nucléaires. Certaines des mesures de désarmement nucléaire prévues au cours de la première étape du plan occidental ont déjà été décrites par le représentant des Etats-Unis à la 1320ème séance, et M. Thomas n'y reviendra donc pas. Il désire cependant souligner que le plan occidental prévoit un arrêt de la production de matières fissiles destinées à des fins militaires et que les Etats-Unis se sont déclarés prêts à affecter 60 tonnes de ces matières à des utilisations pacifiques si l'Union soviétique en affecte 40 tonnes, c'est-à-dire qu'ils sont prêts à renoncer à l'équivalent de plusieurs milliers de bombes de la puissance de celle d'Hiroshima. M. Thomas espère également que le Gouvernement soviétique reconsidérera son attitude à l'égard de la proposition occidentale ten-

dant à charger un groupe d'experts d'entreprendre, avant même que l'accord se soit fait sur un traité de désarmement, l'étude technique des questions relatives à la deuxième réduction et à l'élimination complète des stocks d'armes nucléaires, prévues pour les deuxième et troisième étapes; les déclarations des représentants de la République arabe unie et de la Suède montrent qu'un nombre croissant de délégations sont favorables à cette proposition.

12. Par ces observations, M. Thomas entend répondre au représentant de l'Union soviétique, qui s'est plaint que le plan occidental de désarmement ne prévoyait pas d'engagement net en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Le plan soviétique ne prévoit pas de mesures comparables au cours de la première étape, bien que le Gouvernement soviétique se soit déclaré prêt à transférer à la première étape toutes les mesures de désarmement nucléaire prévues dans son plan pour la deuxième étape, proposition qui manque de réalisme et qui, selon le Royaume-Uni, aurait pour effet de surcharger la première étape. Cependant, comme l'Union soviétique a maintenant proposé de maintenir jusqu'à la fin de la troisième étape un certain nombre d'ogives nucléaires, M. Thomas espère que tout le problème du désarmement nucléaire pourra être examiné sous un jour nouveau et plus réaliste lorsque le Comité des dix-huit puissances se réunira de nouveau.

13. La troisième grande question qui n'est pas résolue est celle de la vérification du désarmement, tant nucléaire que classique. Cette question de la vérification, qui, de l'avis de la délégation du Royaume-Uni, est à la base même du désarmement, comporte deux aspects principaux. L'accord s'est fait, en principe, sur la nécessité de s'assurer de la destruction effective des armes et du licenciement des forces armées. Cependant, l'accord ne s'est pas encore fait sur la vérification du potentiel militaire subsistant, c'est-à-dire sur les mesures propres à assurer que les divers niveaux convenus d'armes et de forces armées ne seront pas dépassés et qu'il n'y aura pas de production clandestine. Bien que les puissances occidentales aient donné l'assurance qu'elles ne demanderaient pas plus de vérification qu'il ne sera nécessaire eu égard à l'ampleur du désarmement et des risques en jeu, le Gouvernement soviétique continue à repousser les propositions occidentales comme étant une tentative de création d'un système d'espionnage et, jusqu'ici, il n'a fait aucune contreproposition. M. Thomas est d'accord avec le représentant de l'Inde pour estimer que les accords de création de zones dénucléarisées doivent comprendre des modalités de vérification, pour assurer que des armes nucléaires ne seront pas fabriquées, reçues ou entreposées clandestinement; la Commission conviendra certainement que le même principe s'applique à plus forte raison au désarmement. Le fait que la dernière proposition de M. Gromyko prévoit au début de la deuxième étape un contrôle sur les fusées conservées et leurs ogives nucléaires indique que l'Union soviétique envisage maintenant le problème de la vérification d'une manière plus réaliste que par le passé; cependant, la nouvelle proposition soviétique ne fournit aucune solution du problème capital qui consiste à assurer que les Etats ne conservent pas clandestinement des armements dépassant les niveaux convenus.

14. Il est à noter que les autres questions suivantes concernant la première étape sont toujours à l'ordre du jour du Comité des dix-huit puissances: mesures

concernant les bases militaires, réduction des forces armées et des dépenses militaires, mesures de maintien de la paix, question du passage de la première à la deuxième étape, mesures relatives à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'organisation internationale du désarmement. La question de la création d'un dispositif efficace de maintien de la paix présente une importance particulière.

15. Pour ce qui est des mesures connexes, la question de la création de postes d'observation pour prévenir toute attaque par surprise et celle des mesures à prendre pour empêcher la diffusion des armes nucléaires semblent le mieux se prêter à la conclusion rapide d'un accord. La question des postes d'observation devrait être examinée pour son intérêt propre et dissociée de tous autres problèmes plus complexes. On pourrait être tenté de prétendre qu'il est inutile de conclure un accord de non-diffusion des armes nucléaires, puisque, de toute manière, aucun pays possédant des armes nucléaires ne les remettra à un autre pays qui n'en a pas. Cependant, outre sa valeur intrinsèque, un tel accord contribuerait à accroître la confiance internationale et aiderait à maintenir l'impulsion donnée aux négociations sur d'autres mesures connexes et sur le désarmement lui-même. M. Thomas désire ajouter que, comme le représentant des Etats-Unis l'a indiqué (1322ème séance), le plan de création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN n'implique de transfert d'armes nucléaires à aucun autre pays, y compris la République fédérale d'Allemagne. Les remarques désobligeantes que certains représentants ont faites dernièrement au sujet de la République fédérale d'Allemagne sont contraires à "l'esprit de Moscou", dont le représentant de l'Union soviétique a parlé, et les incidents qui se sont produits récemment à propos de l'accès des puissances occidentales à Berlin le sont également.

16. En ce qui concerne le désarmement proprement dit, la délégation du Royaume-Uni estime que le Comité des dix-huit puissances devrait intensifier ses travaux relatifs aux mesures de la première étape et que, comme l'ont dit les représentants de la Trinité et Tobago, ainsi que d'autres pays, les petites puissances ont un rôle important à jouer à ce sujet. Etant donné que, dans toute entreprise, le premier pas est souvent le plus difficile, il n'est pas surprenant qu'on ne soit pas encore parvenu à un accord sur la première étape; mais, lorsqu'un tel accord aura été réalisé, il devrait être plus facile de s'entendre sur les deux autres étapes.

17. Le Gouvernement du Royaume-Uni est d'avis que le Comité des dix-huit puissances s'est avéré très utile en tant que forum où un travail préparatoire détaillé peut être effectué en vue du processus plus vaste de négociations entre l'Est et l'Ouest. M. Thomas n'approuve pas les observations pessimistes qui ont été faites récemment au sujet du Comité, dans certains milieux, et la délégation du Royaume-Uni appuiera tout projet de résolution invitant le Comité à poursuivre ses efforts. M. Thomas espère que, comme la délégation de l'Union soviétique a demandé que de sérieuses discussions aient lieu à Genève, le nombre des discours y sera réduit. Sa propre délégation et d'autres, y compris celles des pays non engagés, sont en faveur d'une utilisation accrue de groupes de travail et de sous-comités en vue de faciliter les travaux du Comité. Bien que la proposition soviétique relative à une réunion du Comité à l'échelon le plus élevé présente un certain

intérêt, le meilleur espoir de progresser réside dans une utilisation sérieuse du forum actuel de Genève. La délégation du Royaume-Uni reviendra à Genève résolue d'y contribuer dans toute la mesure de ses moyens.

18. M. TARABANOV (Bulgarie) déclare que la situation est maintenant beaucoup plus propice au progrès vers le désarmement qu'elle ne l'était l'année précédente, lorsque l'Assemblée générale a, pour la première fois, examiné la question à la lumière du rapport de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. La diminution de la tension internationale a permis de prendre trois mesures importantes: la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, l'établissement d'une ligne de communication directe entre Moscou et Washington en vue de réduire le risque d'une guerre par accident, l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1884 (XVIII) engageant tous les Etats à s'abstenir de placer des armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique. Mais, si encourageantes que soient ces mesures, elles ne constituent même pas un début de solution du problème du désarmement général et complet. Les tâches qui incombent au Comité des dix-huit puissances sont de trois catégories: premièrement, l'élaboration d'un traité sur le désarmement général et complet, tâche confiée au Comité en vertu des résolutions adoptées aux seizième et dix-septième sessions de l'Assemblée générale; deuxièmement, l'élaboration d'un traité interdisant tous les essais nucléaires; troisièmement, l'élaboration et l'adoption de mesures connexes de désarmement visant à améliorer l'atmosphère et à faciliter les négociations sur le désarmement. La première de ces trois tâches est la plus importante, les autres n'étant que des mesures auxiliaires destinées à faciliter la solution du désarmement.

19. Le Comité des dix-huit puissances constitue l'organe le plus représentatif qui ait jamais été établi pour étudier la question du désarmement et mener les négociations, puisqu'il est composé de représentants non seulement des deux principaux blocs, mais également des nations non engagées, qui exercent un rôle catalyseur important dans les discussions. Cependant, les résultats obtenus jusqu'ici ont été extrêmement minces. La course incessante aux armements a rendu plus difficiles les relations internationales et a limité les possibilités de coopération internationale; elle provoque une menace constante de guerre nucléaire et pèse lourdement sur les économies nationales; en fait, elle a des conséquences dans tous les domaines. Le monde n'a d'autre choix que de s'engager dans la voie du désarmement et de la coexistence pacifique, mais la réalisation de ces objectifs exige des actes, et non des paroles.

20. Les problèmes qui retardent, au Comité des dix-huit puissances, le progrès vers le désarmement général et complet peuvent être résolus, à condition que les puissances occidentales fassent preuve de bonne volonté comme l'a fait l'Union soviétique, qui a présenté des propositions pouvant servir de bases solides à un accord. Dans les efforts qu'elle a déployés pour rencontrer à mi-chemin les puissances occidentales, l'Union soviétique a fait plusieurs concessions importantes: elle a accepté de prolonger de quatre à cinq ans la durée du processus de désarmement; elle a adopté le système proposé par les Etats-Unis pour la réduction des armements de type classique durant la première étape et elle a approuvé une formule de

compromis concernant les forces armées qui doivent être conservées par l'Union soviétique et les Etats-Unis après la fin de la première étape. En outre, dans sa déclaration du 19 septembre 1963, devant l'Assemblée générale (1208ème séance plénière), le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a accepté le maintien, exclusivement sur le territoire de l'Union soviétique et des Etats-Unis, d'un nombre restreint de certains types de fusées nucléaires jusqu'à la fin du processus de désarmement.

21. En dépit des modifications importantes que l'Union soviétique a apportées à son projet de traité, les Etats-Unis n'ont rien fait jusqu'ici pour harmoniser davantage leur position avec celle de l'Union soviétique. Au contraire, dans son intervention à la 1320ème séance, le représentant des Etats-Unis a demandé de nouveau à l'Union soviétique d'accepter les vues des puissances occidentales sur le problème du désarmement et de consentir à de nouvelles modifications à son projet de traité. Loin de se montrer favorables à des concessions réciproques et équitables, les puissances occidentales semblent plutôt disposées à prendre tout ce qui leur est offert sans rien offrir en échange.

22. Ce qui est plus troublant encore, c'est la tendance à prendre immédiatement des mesures isolées de désarmement concret qui s'est révélée à la 1320ème séance dans les déclarations du représentant des Etats-Unis et du représentant du Canada, et à laquelle le représentant du Royaume-Uni vient de faire écho. Ce que ces pays ont en vue, ce ne sont pas des mesures connexes, qui, comme chacun l'admet, sortent du cadre d'un traité de désarmement général et complet, mais de véritables mesures de désarmement dissociées de l'ensemble du désarmement général et complet. Il a fallu à l'Assemblée générale une quinzaine d'années de discussions pour arriver à la conclusion que des mesures partielles sur le désarmement ne sauraient résoudre le problème et que la seule solution réside dans l'adoption d'un accord d'ensemble sur le désarmement général et complet. Ce que l'on propose aujourd'hui équivaut à revenir sur cette idée; c'est une initiative rétrograde qui ne peut avoir pour effet que d'assombrir les perspectives des prochaines négociations de Genève. En dissociant des parties intégrantes du processus de désarmement général et complet et en les présentant isolément comme des mesures connexes, on ne ferait que compromettre le travail du Comité des dix-huit puissances.

23. Pour que l'on puisse parvenir à la solution du problème du désarmement général et complet, il est nécessaire que les puissances occidentales, suivant l'exemple de l'Union soviétique, adoptent une position conciliante et souple. Or le seul genre de souplesse dont les puissances occidentales font preuve se manifeste dans le domaine de la course aux armements; alors même que les discussions sur la question du désarmement se poursuivent, elles mènent des pourparlers pour la création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN. De tels plans rendent les négociations plus difficiles et sont contraires à l'esprit du traité de Moscou. De plus, ils entraineront inévitablement le transfert d'armes nucléaires à la République fédérale d'Allemagne, dont le désir d'acquiescer de telles armes ne fait aucun doute. Le représentant des Etats-Unis et celui du Royaume-Uni ont déclaré que l'organisation d'une force nucléaire de l'OTAN ne permettrait pas à la République fédérale d'Allemagne d'obtenir des armes nucléaires ou le contrôle de telles armes. Ces assurances, cepen-

nant, sont en contradiction directe avec les faits, avec les opinions généralement exprimées tant par les hommes d'Etat que par la presse internationale, et avec la déclaration faite par le Président des Etats-Unis, M. Kennedy, devant l'Assemblée générale le 20 septembre 1963, selon laquelle l'une des mesures sur lesquelles il convenait de rechercher un accord en vue de freiner la course aux armements nucléaires était le contrôle de tout transfert d'armes nucléaires (1209ème séance plénière, par.50). Cette déclaration impliquait donc manifestement qu'un transfert d'armes nucléaires aurait lieu, sous le contrôle des Etats-Unis.

24. Parmi les mesures connexes qu'il est possible de prendre en vue de faciliter la conclusion d'un accord de désarmement général et complet, une mesure d'une importance particulière serait la conclusion d'un pacte de non-agression entre les Etats parties au Traité de l'Atlantique nord et les Etats parties au Traité de Varsovie. Si certains cercles militaristes occidentaux, et plus particulièrement les milieux revanchards de la République fédérale d'Allemagne, ne s'y opposaient pas, il serait facile de conclure un tel pacte. Dire que la conclusion d'un tel pacte n'est pas nécessaire, vu que la Charte des Nations Unies exclut la guerre comme moyen de règlement des conflits internationaux, est un argument qu'il n'est pas possible de prendre au sérieux. On devrait également pouvoir parvenir sans difficulté à un accord sur la réduction des budgets militaires des grandes puissances et sur la création de zones dénucléarisées, ce qui améliorerait beaucoup les relations internationales en réduisant la tension, en empêchant la dissémination des armements nucléaires et en renforçant la confiance entre les Etats. La Bulgarie, qui se trouve dans une région où se confrontent directement les forces des deux blocs, est particulièrement intéressée par la création de telles zones, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de Bulgarie dans son discours devant l'Assemblée générale (1225ème séance plénière). La délégation bulgare estime que le Comité des dix-huit puissances devrait être chargé d'étudier la question de la création de zones dénucléarisées et faire rapport à l'Assemblée générale le plus tôt possible. Cependant, elle tient à insister sur le fait qu'il ne faut pas poser de conditions préalables à la création de telles zones, mais encourager leur création dans toutes les régions du monde, et particulièrement dans des régions telles que l'Europe centrale, les Balkans et la Méditerranée, où le danger est le plus grand.

25. Au moment de l'interruption des travaux du Comité des dix-huit puissances, ses débats sur le désarmement général et complet se trouvaient dans une impasse et, malgré le désir de parvenir à un accord qui s'est indiscutablement manifesté au cours des délibérations de l'Assemblée générale et de la Première Commission, il n'existe pas de perspectives encourageantes de progrès rapides à cause de la position rigide de certaines puissances occidentales. Aussi la délégation bulgare appuie-t-elle la proposition de l'Union soviétique concernant une conférence à l'échelon le plus élevé des Etats membres du Comité des dix-huit puissances pendant le premier semestre de 1964; elle est convaincue qu'une telle conférence contribuerait à la solution du problème. Les Nations Unies ont le devoir de faire tout leur possible pour que les armements soient interdits à tout jamais; la délégation bulgare n'épargnera aucun effort pour aider à la conclusion d'un accord sur le désarmement général

et complet qui sauvera le genre humain du cauchemar de la guerre nucléaire.

26. M. RAJAOBELINA (Madagascar) déclare que les efforts accomplis par les Nations Unies dans le domaine du désarmement ont eu pour effet une certaine détente internationale, dont l'un des signes extérieurs a été le récent traité d'interdiction des essais nucléaires, signé à Moscou. Cependant, il reste beaucoup à faire pour parvenir à un accord sur le désarmement général. En retranchant des budgets militaires des dizaines de millions de dollars, pour les affecter à des buts pacifiques, le monde pourrait s'attaquer au problème mondial du logement, industrialiser les pays sous-développés pour augmenter leur potentiel économique, et combattre l'ignorance, la misère, la faim et la maladie, et il pourrait remporter de grands succès dans ces domaines.

27. Pour que le désarmement soit réel et efficace, il faut qu'il soit simultané, progressif, contrôlé et général. Aucun Etat ne continuerait à désarmer s'il lui apparaissait que d'autres Etats ne procèdent pas simultanément à leur propre désarmement; un désarmement progressif assurerait qu'à la fin de chaque étape aucun Etat ne serait trop désavantagé militairement vis-à-vis de ceux qui n'auraient pas appliqué le plan établi; le contrôle est indispensable pour garantir la sécurité nationale et internationale de chaque Etat; enfin le désarmement doit être général, ce qui suppose non seulement la destruction des armes, mais aussi et surtout l'abandon de tout désir d'écraser l'adversaire, de toute ambition d'imposer aux autres son propre système économique ou politique, et de toute volonté de domination. Aucun progrès ne sera possible tant que l'on n'aura pas renoncé de part et d'autre à l'esprit d'intolérance qui s'exprime dans la lutte pour l'hégémonie mondiale à laquelle se livrent les grandes puissances d'aujourd'hui.

28. M. RANA (Népal) note que bien que les grandes puissances ne soient pas parvenues à un accord sur le désarmement général et complet, les accords limités qui ont été conclus en 1963 montrant qu'elles ont enfin pris conscience de la futilité et du danger d'une course aux armements poursuivie indéfiniment. Le monde est cependant toujours enfermé dans le cercle vicieux d'une gigantesque course aux armements qui absorbe une grande partie des ressources qui pourraient être consacrées au développement économique, ce qui retarde ce dernier et perpétue ainsi des sources profondes de tension. Il faut que les Nations Unies consacrent tous leurs efforts à l'élimination de ce fléau.

29. La délégation népalaise estime que l'adoption de la résolution 1884 (XVIII) de l'Assemblée générale, qui sanctionne sur le plan international l'intention exprimée par l'Union soviétique et les Etats-Unis de ne placer dans l'espace extra-atmosphérique aucun type d'arme de destruction massive, est extrêmement encourageante. Une procédure analogue pourrait être utilisée en ce qui concerne d'autres questions qui préoccupent l'opinion mondiale; par exemple, l'Assemblée pourrait adopter une résolution dans laquelle elle se féliciterait de l'intention exprimée par les puissances nucléaires de ne pas transférer le contrôle d'armes nucléaires à des pays qui ne possèdent pas de telles armes.

30. Cependant, les déclarations d'intention ne suffisent pas. A moins que les puissances nucléaires ne commencent, dans un avenir très proche, à prendre des mesures concrètes de désarmement, d'autres Etats militairement puissants et qui ne participent pas aux négociations de Genève s'efforceront probablement d'acquiescer un potentiel nucléaire.

31. Le Gouvernement népalais s'est toujours déclaré en faveur de la création de zones dénucléarisées; de tels arrangements seraient dans l'intérêt non seulement des petits pays, mais également des grandes puissances nucléaires, qui sont, elle aussi, désireuses d'empêcher la dissémination des armes nucléaires. Cependant, il est raisonnable de proposer que, parallèlement à la création de chaque zone dénucléarisée, les puissances nucléaires s'engagent à détruire au moins un certain nombre de leurs fusées. L'objet de cette proposition est de souligner le fait déjà connu qu'aucun progrès n'a été fait jusqu'ici en ce qui concerne la destruction effective ou la réduction des stocks nucléaires. Il y aurait là un précédent d'une grande importance, qui pourrait permettre la création d'un mécanisme de vérification internationale, et qui aurait certainement un heureux effet sur les autres mesures de désarmement.

32. M. Rana se félicite de la décision qu'a prise le Comité des dix-huit puissances de poursuivre ses travaux. Cependant, le fait que ni la France ni la République populaire de Chine ne participent aux négociations de Genève nuit beaucoup à ces dernières. M. Rana espère que ces deux Etats seront bientôt représentés aux délibérations du Comité, afin qu'il puisse mener ses travaux à bonne fin.

La séance est levée à 12 h 40